



**Bureau du Secrétaire général des
Ecoles européennes**

Date de publication : 04/06/2021

Question n°7

Nous voudrions bien vous fournir un lien actif de notre outil informatique, mais pour cela j'ai besoin un nom et une adresse e-mail pour activer ce lien.

Pourriez-vous nous faire parvenir les coordonnées s'il vous plaît ?

Réponse n°7

Nous voudrions bien vous fournir un lien actif de notre outil informatique, mais pour cela j'ai besoin un nom et une adresse e-mail pour activer ce lien.

Pourriez-vous nous faire parvenir les coordonnées s'il vous plaît ?

- Nom : OSG Security Safety Officer
Adresse email : OSG-Security-Safety-Officer@eursc.eu

Question n°8

- 1) Pouvons-nous assurer les *missions dans la langue de l'interlocuteur* (à savoir soit en français, soit en néerlandais ou soit en anglais) ?
- 2) Concernant *vos inventaire*, nous avons plusieurs questions que nous détaillons ci-dessous :
 - a. Vous identifier correctement le prix du groupe tarifaire auquel vous appartenez (44,92€/travailleur) ; cependant vous utilisez ce même montant comme *valeur d'une unité de prévention*. La valeur légale d'une unité de prévention est de 162,36€ et non de 44,92€. Cela entraîne donc une erreur de calcul dans votre tableur Excel (Exemple : Feuille 4bis.2 ligne 23,24,25 + Feuille 4bis.3 11,12,13 + Feuille 4bis4 ligne11,...). *Pouvons-nous remplacer ces valeurs ?*
 - b. Dans votre Feuille *Annexe 4.bis - Hygiène du travail*, vous détaillez des demandes d'interventions très précises (à la pièce) ; cependant il nous est impossible de rendre un prix pour ce genre d'intervention sans en avoir estimé au préalable la durée (durée qui peut varier du simple au double en fonction de la prestation / du matériel à utiliser/ etc...). *Peut-on vous indiquer une tarification à l'heure pour ces interventions ?*
 - c. Enfin, dans la Feuille *Annexe 4.bis -TOTAL GENERAL* (hors options), vous additionnez les différents montants de vos demandes ; cependant le montant

des cotisations de base par travailleurs (45.234,44€) pourra être utilisé à la réalisation de ces différentes missions et de facto n'entraînera pas de facturation supplémentaire. Afin de comparer les différentes offres que vous recevrez sur une base commune, *Pouvons-nous le préciser dans l'inventaire ?*

- 3) Afin de *vous permettre de consulter nos interfaces* (My Liantis), pourrions-nous vous demander de nous préciser les informations suivantes au sujet de votre conseiller en prévention :
- Nom, Prénom ;
 - Numéro National ;
 - Adresse email ;
 - Niveau de formation.

Réponse n°8

- 1) Pouvons-nous assurer les *missions dans la langue de l'interlocuteur* (à savoir soit en français, soit en néerlandais ou soit en anglais) ?
- Les offres doivent être conformes aux exigences indiquées dans le cahier des charges pour être recevables, y compris en matière de langue.
- 4) Concernant *vos inventaires*, nous avons plusieurs questions que nous détaillons ci-dessous :
- a. Vous identifier correctement le prix du groupe tarifaire auquel vous appartenez (44,92€/travailleur) ; cependant vous utilisez ce même montant comme *valeur d'une unité de prévention*. La valeur légale d'une unité de prévention est de 162,36€ et non de 44,92€.
Cela entraîne donc une erreur de calcul dans votre tableur Excel (Exemple : Feuille 4bis.2 ligne 23,24,25 + Feuille 4bis.3 11,12,13 + Feuille 4bis4 ligne11,...).
Pouvons-nous remplacer ces valeurs ?
- Nous vous invitons à consulter la réponse à la question n°3 publiée le 11 mai 2021, ainsi que la nouvelle version de l'annexe 4bis publiée sur notre site web.
- b. Dans votre Feuille *Annexe 4.bis - Hygiène du travail*, vous détaillez des demandes d'interventions très précises (à la pièce) ; cependant il nous est impossible de rendre un prix pour ce genre d'intervention sans en avoir estimé au préalable la durée (durée qui peut varier du simple au double en fonction de la prestation / du matériel à utiliser/ etc...). *Peut-on vous indiquer une tarification à l'heure pour ces interventions ?*
- La ou les colonnes existantes doivent être remplies précisément comme demandé. Les unités de mesure demandées dans les tableaux financiers doivent être respectées.

- c. Enfin, dans la Feuille *Annexe 4.bis -TOTAL GENERAL* (hors options), vous additionnez les différents montants de vos demandes ; cependant le montant des cotisations de base par travailleurs (45.234,44€) pourra être utilisé à la réalisation de ces différentes missions et de facto n'entraînera pas de facturation supplémentaire. Afin de comparer les différents offres que vous recevrez sur une base commune, *Pouvons-nous le préciser dans l'inventaire ?*
- La ou les colonnes existantes doivent être remplies précisément comme demandé. Les calculs ne doivent pas être modifiés.
Il n'est pas nécessaire de préciser que le montant des cotisations de base par travailleurs (45.234,44€) pourra être utilisé à la réalisation de ces différentes missions.
- 5) Afin de *vous permettre de consulter nos interfaces* (My Liantis), pourrions-nous vous demander de nous préciser les informations suivantes au sujet de votre conseiller en prévention :
- Nom, Prénom ;
 - Numéro National ;
 - Adresse email ;
 - Niveau de formation.
- Pour des raisons de confidentialité et de respect des dispositions relatives à la protection des données personnelles, seules les informations communiquées ci-dessus à la réponse à la question n°7 peuvent vous être communiquées et publiées, dans le contexte de la procédure d'appel d'offres, soit :
- Nom : OSG Security Safety Officer
Adresse email : OSG-Security-Safety-Officer@eursc.eu
-